



Plus de 30 millions d'USD en emprunts concessionnels sont disponibles pour financer des projets d'investissement privés innovants

Les concepts d'entreprise peuvent porter sur tout secteur, mais ils doivent démontrer leur contribution à meilleure adaptation ou résilience aux changements climatiques

Le Niger est l'un des 3 seuls pays d'Afrique à en bénéficier

Date limite pour les candidatures : 30 avril 2014

La Banque africaine de développement est une agence d'exécution des CIF et coopère avec le secteur privé pour le montage financier des projets

Avant fin 2013, 13 projets ont été approuvés à hauteur 450 millions d'USD sur fonds CIF et plus d'un milliard d'USD sur les ressources propres de la BAD.

Votre entreprise envisage un nouvel investissement ? Il améliore la préparation aux changements climatiques au Niger ?

Nos solutions de financement concessionnel peuvent être ce dont vous avez besoin.



Pour plus d'informations, contactez :

Sérgio Santos | s.santos@afdb.org
Spécialiste en adaptation aux changements climatiques

Mafalda Duarte | m.duarte@afdb.org
Coordinatrice CIF et Spécialiste en chef des changements climatiques

www.climateinvestmentfunds.org/cif/set-aside/ppcr



Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)

Financé par les Fonds d'Investissements Climatiques (CIF), le PPCR soutient le développement de la résilience climatique en investissant dans l'innovation du secteur privé

2^{ème} appel à propositions: 04/2014

Soutenir des projets d'investissement privés contribuant à la résilience climatique

Les fonds concessionnels ont été prévus pour cofinancer des projets d'investissement privés innovants qui associent le secteur privé aux activités contribuant à réduire l'exposition aux risques et aux incertitudes climatiques.

Les projets favorisés apportent une valeur ajoutée, telle que le renforcement des capacités, la sensibilisation ou le développement de nouveaux produits, services ou marchés.

Ces fonds concessionnels sont accessibles aux projets du secteur privé au Mozambique, au Niger et en Zambie. Les activités du projet doivent être justifiables dans le contexte du Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR) de chaque pays (disponible sur le site).

Financement préférentiel

Les emprunts sont accordés à des taux d'intérêt (concession jusque 0,75%) et conditions préférentiels (jusque 20 ans), et avec de longues périodes de grâce. L'emprunt ne doit normalement pas excéder 1/3 du coût total du projet.

De plus, la BAD peut également utiliser ses propres ressources pour cofinancer le projet à travers son département secteur privé

Critères d'évaluation

Le projet sera évalué en fonction des critères suivants:

- Niveau d'avancement du SPCR concerné;
- Niveau d'innovation proposé (technologie, modèle économique, structure financière...);
- Niveau des avantages pour les groupes vulnérables;
- Faisabilité: le projet doit pouvoir être initié entre 9 et 18 mois après son approbation;
- Viabilité : le projet doit produire des résultats durables au fil du temps sans soutien financier externe additionnel.



Quels projets d'investissement peuvent être considérés ?

Les projets de tout secteur peuvent contribuer à l'adaptation et à la résilience climatique, par exemple :

- Permettre l'accès aux services météorologiques et climatiques ;
- Collecte et stockage de l'eau de pluie ;
- Assurance climatique contre le risque de sécheresse ;
- Systèmes d'irrigation efficaces ;
- Solutions de dessalement innovatrices ;
- Boisement de terrains dégradés ;
- Développement de plantes tolérantes au stress ;
- Adaptation des infrastructures côtières aux changements climatiques ;
- Stratégies d'adaptation climatique d'un secteur ou produit (ex. : thé, café).

Comment se candidater

Les concepts de projets doivent être présentés à travers la Banque africaine de développement afin d'être évalués par les CIF.

Les spécialistes de la BAD peuvent être consultés quant aux idées du projet, pour discuter des idées de projet, expliquer des termes, et aider à la préparation finale de notes conceptuelles de projet, avec l'utilisation du format approuvé pour le processus de proposition.

Contactez d'abord la BAD afin de déterminer l'admissibilité du projet et discuter des besoins de financement.

Calendrier 2014

Fév Mar Avr Mai Juin

Identification et discussion du projet

Développement du descriptif du projet

Résultats annoncés par le sous-comité des CIF

Date limite : 30 avril